

#Covid-19 #Vaccination

Vaccination Covid-19 : l'Assurance Maladie lance une nouvelle étape dans la démarche « aller vers »

Pour continuer à faire en sorte que les plus fragiles soient protégés, conformément à la stratégie de vaccination, l'Assurance Maladie intensifie et accélère son dispositif d'aide à la prise de rendez-vous en faveur des personnes les plus susceptibles de développer des formes graves de la Covid-19.

Le 31 mars 2021, l'Assurance Maladie a engagé une vaste opération d'*aller vers* en direction de toutes les personnes âgées de 75 ans et plus n'ayant pas encore été vaccinées contre la Covid-19 afin de leur proposer un rendez-vous pour se faire vacciner.

A ce jour, les équipes de l'Assurance Maladie et ses partenaires (plateforme du ministère des Solidarités et de la Santé, MSA, MGEN,) ont contacté par téléphone, SMS et courrier l'ensemble des personnes concernées par cette opération (plus de 3 millions) et ainsi fixé plus de 110 000 rendez-vous pour la vaccination anti-Covid.

Au terme de cette première phase de l'opération d'*aller vers*, trois quart des personnes de cette classe d'âge ont reçu une première injection contre environ 60 % fin mars, lors du démarrage de cette action.

Désormais, l'Assurance Maladie engage une nouvelle étape de cette opération d'*aller vers*, poursuivant deux objectifs :

- D'une part, élargir ses actions à une nouvelle classe d'âge, en déployant ses actions de contact vers les personnes non vaccinées âgées de 65 à 74 ans. Cela concerne près de 3 millions de personnes, elles aussi plus vulnérables à la Covid-19. Elles seront contactées pro-activement par SMS à partir du 11 mai les invitant à appeler un numéro coupe-file pour obtenir un rendez-vous de vaccination. Début juin, une nouvelle campagne de contacts sera engagée, cette fois par courrier, pour les personnes non vaccinées à la fin mai.
- D'autre part, accentuer encore ses actions en direction des personnes âgées de 75 ans et plus, vulnérables ou éloignées du système de santé, qui n'auront pas pu être touchées par le dispositif déployé depuis la fin mars. Pour atteindre ces publics plus fragiles économiquement (notamment les bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire) et physiquement (en affection longue durée, bénéficiaires d'une pension d'invalidité, sans médecin traitant) et ceux qui sont isolés ou connaissent des difficultés à se déplacer, l'Assurance Maladie engage une nouvelle campagne dite d'*aller vers attentionné*, notamment pour faciliter la vaccination à domicile. Elle proposera des actions territorialisées, tenant compte des spécificités locales (indicateurs de précarité, difficultés de transports) et construites avec les ARS, les collectivités et les partenaires associatifs agissant dans le champ de la solidarité.

Chiffres clés de l'opération d'*aller vers* à destination des 75 ans et plus depuis le 31 mars :

- 1 110 000 appels passés par l'Assurance Maladie et ses partenaires et 222 000 reçus par le numéro coupe-file.
- 2,07 millions de SMS et 2,1 millions de courriers envoyés pour inviter à contacter le numéro coupe-file.
- 110 000 rendez-vous organisés par l'Assurance Maladie et ses partenaires.

A propos de l'Assurance Maladie

Depuis 75 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 16 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 16 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN.

Contacts presse

presse.cnam@assurance-maladie.fr



Suivez notre actualité sur [Twitter](#) !